

indiqué pour la soie : 30 parties de xylodine dissoute dans 300 parties environ en poids d'éther, avec 100 parties d'esprit de vin, auxquelles on ajoute de 75 à 100 parties d'huile végétale. Ce mélange est mis dans un alambic, où on le soumet à l'évaporation jusqu'à ce qu'il acquière une densité telle qu'en le versant en couche égale sur une plaque de verre, il se fige sous forme de pellicule solide au fur et à mesure du coulage.

LA RÉCOLTE DU COTON

On écrit de New-York, le 24 octobre : Les derniers avis du Sud annoncent que ni les effets du dernier ouragan, ni ceux des gelées, n'ont été aussi funestes qu'on l'avait craint d'abord. Les pluies, il est vrai, ont fait tomber sur la terre une certaine quantité de coton arraché des grâbes, et dans quelques localités exposées, le froid a causé aussi un certain dommage; mais il paraît que plusieurs districts ont été épargnés par la gelée, et que dans d'autres (et c'est la majeure partie) elle a été si faible, que les planteurs la trouvent plus avantageuse que préjudiciable. En somme, nous ne considérons pas cette gelée comme pouvant avoir une grande influence sur le rendement de la récolte; le principal dommage dont a souffert la plante provient de la sécheresse prolongée de l'été, et dont chaque jour démontre plus évidemment les tristes effets. Il nous paraît cependant encore, jusqu'ici, prématuré d'exprimer une opinion sur le chiffre probable qu'atteindra la récolte; mais, en attendant, nous devons mentionner que l'estimation la plus généralement admise en ce moment, c'est celle de 4 millions de balles comme maximum.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 11 novembre 1860.

Sommes versées par 74 déposants dont 18 nouveaux . . . fr. 8,619
25 demandes en remboursement. 10,780 44
Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Requillart-Scrèpel et François Frasez, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 6 au 12 novembre 1860 inclus.

NAISSANCES.

20 garçons, 25 filles.

MARIAGES.

Du 6 novembre. — Entre Charles-Jean-Baptiste Lebrun, trieur de laines, et Marie-Opportune-Joseph Antiochus, repasseuse.

Du 7. — Entre Paul-Eugène-Persévérant Bernard, sans profession, et Marie-Louise Lejeune, sans profession.

Du 12. — Entre Bernard-Joseph Vanloo, fleur, et Catherine-Jeanne Desprez, journalière. — Victor-Aloïse Vanoost, peigneur de laines, et Amélie Eeckhout, journalière. — Norbert Salvin, ouvrier apprenti, et Marie-Constance Ghise, journalière. — Jean-Baptiste Lefebvre, tisserand, et Natalie-Thérèse Dusse, tisserande. — Auguste-Henri Lamour, commis-négociant, et Elise-Joseph-Ghislaine Dautel, couturière en robes.

DÉCÈS.

Du 6 novembre. — Louis-Philippe Duthoit, 27 ans, tisserand, célibataire, Fosse-aux-Chênes.

Du 7. — Louis-Joseph Delporte, 31 ans, messager, époux d'Elisa-Joseph Descamps, rue de l'Hermitage. — Frédérique Vandendriessche, 29 ans, journalière, épouse de Léon Lorez, fort Wattel.

Du 3. — Pierre Comminge, 35 ans, marchand-colporteur, célibataire, hôpital.

Du 12. — Pacifique Leloup, 54 ans, ménagère, épouse de François Lorthoir, au triez Saint-Joseph. — Jean-Baptiste-Joseph Serouille, 66 ans, ancien tisserand, époux de Marie-Rosalie Dubruc, rue de Haut-Fontenoy.

Plus 9 garçons et 3 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

On ne saura-t se figurer combien on peut empêcher d'accidents en apprenant aux masses quelques faits ignorés d'elles.

Voici, par malheur, dit le chroniqueur de la Patrie, une lugubre preuve de ce que j'avance :

Il y a peu de jours, dans un des grands établissements industriels de l'Alsace, on montait une machine à vapeur.

Un ouvrier avait pénétré par l'ouverture, à laquelle on donne vulgairement le nom de *trou d'homme*, dans la chaudière close. Il voulait y faire quelques soudures avec du mastic de fonte.

Ce mastic est un composé de limaille de fonte, de soufre et de sel ammoniac; on s'en sert pour l'ajustement de certaines pièces que l'on démonte rarement et qui se trouvent exposées à l'action directe du feu.

L'ouvrier, une fois dans la chaudière, reçut par le *trou d'homme*, des mains d'un de ses camarades, un vase contenant le mastic de fonte que, suivant la coutume, on venait de préparer à l'instant même.

A quelques secondes de là, on entendit dans l'intérieur de la chaudière des gémissements étouffés et une sorte de râle.

Aussitôt un des ouvriers présents comprit qu'il venait d'arriver un malheur à son camarade, et voulut s'introduire, par l'ouverture étroite dont je vous ai parlé, dans l'intérieur de l'appareil.

A peine s'y fut-il engagé qu'il perdit connaissance et s'affaissa sur lui-même. Heureusement, on put le saisir par le bras et le ramener à l'air. Un autre ouvrier ne fut pas plus heureux.

Il fallut donc recourir à l'expédient long et difficile d'enlever les plaques boulonnées de la chaudière qui ferment les trous des *bouilleurs*; on établit ainsi un large courant d'air à travers toutes les parties du générateur.

Un médecin arriva au moment même où l'on terminait cette opération, qui dura quatre ou cinq minutes. Il trouva asphyxié et mort le premier des ouvriers; les deux autres, qui avaient si courageusement tenté de lui venir en aide, accusaient un grand mal de tête, de l'oppression et des envies de vomir. Quelques secours sagement administrés ne tardèrent point toutefois à dissiper les symptômes les plus inquiétants.

Cet accident, qui a coûté la vie à un homme et qui a failli frapper deux autres victimes, a été causé par l'acide sulfidrique qui se dégage du mastic de fonte encore frais.

Or, il suffit de 1/1200 de gaz sulfidrique mêlé à de l'air pour faire mourir un oiseau et de 1/200 pour tuer raide un chien.

Jugez de ce qui doit arriver quand une grande quantité de cet agent funeste se dégage dans un tube presque hermétiquement clos, d'un mètre de diamètre sur neuf mètres trente centimètres de longueur, proportions ordinaires de la chaudière d'une machine à vapeur de la force de 30 chevaux.

Jusqu'à présent, comme beaucoup d'ouvriers avaient été rendus plus ou moins gravement malades par l'emploi du mastic de fonte, mais qu'aucun d'eux n'était mort, du moins instantanément, personne n'avait songé au gaz déiétère que produit ce mélange.

Personne ne s'était dit que :

« Dans la préparation du mastic, l'eau et le gaz se décomposent, que le fer passe à l'état de sulfure, de chlorure et d'acide ferreux, et qu'enfin il se dégage en abondance de l'ammoniaque et de l'hydrogène sulfuré. »

Maintenant que le danger a été révélé par 1

mort d'un homme, les chimistes vont sans doute se préoccuper de substituer au mastic de fonte un amalgame moins dangereux. Mais d'ici là, l'industrie renoncera-t-elle à une substance qui lui est indispensable? Non, hélas! Au moins, tant qu'on la mettra en œuvre, qu'on veille à ne point mélanger à la limaille de fer trop de soufre et trop de sel ammoniac; qu'on respecte soigneusement les proportions du mélange; qu'on les pèse scrupuleusement; que surtout, dût-on perdre un peu plus de temps et faire un peu plus de travail, on n'hésite point à enlever les plaques boulonnées, afin de ventiler et d'aérer les chaudières; enfin qu'on ne prépare à la fois qu'une petite quantité du dangereux mastic, et qu'on ne l'introduise qu'en légères fractions dans les lieux clos où l'on s'en sert.

Espérons qu'on suivra ces conseils, et que, pour épargner quelques quarts d'heure de besogne, on n'exposera plus des ouvriers à de pareils dangers. Un homme averti en vaut deux, dit un proverbe flamand.

Rarement, ou pour mieux dire à aucune époque, peut-être, dit le Constitutionnel, les cas d'incendie n'ont été aussi fréquents à Paris que depuis les premiers froids de cette année. Du 5 au 9 novembre courant, en effet, soixante et quelques incendies ou commencements d'incendies ont éclaté dans la capitale. Vingt sinistres ont eu lieu dans un seul jour, et dix-sept dans un autre. Les causes indiquées comme ayant occasionné ces incendies sont, en grande partie, des vices de construction ou des imprudences. Un seul feu, celui qui s'est déclaré rue des Marais, dans une fabrique de noir animal, a causé des dégâts considérables. Les autres ont été promptement éteints, grâce à l'active intervention des sapeurs-pompiers.

— On écrit de Gien au Journal du Loiret :

« Notre département va s'enrichir d'une industrie nouvelle appelée à donner aux produits et à la valeur des propriétés de Sologne une grande augmentation. MM. Gagnage et Chevalier fils, chimistes près Gien, voyant le prix de plus en plus élevé des chiffons et leur grande rareté, sont parvenus à les remplacer en utilisant les branches de sapins, de pins et de burrus. Par un procédé nouveau et peu coûteux, ils sont arrivés à des résultats surprenants.

« Etablis à la Gacherie, près de Gien, ils ont démontré, par des essais faits sur une grande échelle, la possibilité de tirer partie des aiguilles des sapins sans nuire au développement des arbres. Quand ces résultats seront connus et appréciés des capitalistes sérieux, ces deux chimistes augmenteront la production de notre département en doublant la valeur des sapinières et en introduisant dans nos campagnes une industrie nouvelle. Ils rendront en outre de grands services à la papeterie française. »

— On lit dans le Journal de Bruges :

« Le public est très-occupé, à Ghistel, de la disparition subite de M. W... receveur des contributions en la même ville. Il paraît qu'il s'est embarqué à Ostende pour l'Angleterre, le 1^{er} de ce mois, laissant, dit-on, un déficit considérable dans sa caisse. »

— On écrit de Londres :

« Quatre des plus petits chevaux qui existent dans le monde ont été amenés à Windsor par leur propriétaire, M. William, qui les avait amenés d'Afrique. Ces petits chevaux sont entiers, admirablement proportionnés; leur robe est bai-brun et le plus grand d'entre eux n'a que 30 pouces de hauteur. »

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX.

ÉMISSION

de 50,000 obligations de 500 francs
ÉMISES A 250 FRANCS
et rapportant 45 FRANCS d'intérêt par an
payables à Paris et à Madrid.

SOUSCRIPTION OUVERTE

CHEZ MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE
Banquiers, 50, rue de Provence.

La Compagnie des chemins de fer de Séville-Xérès-Cadix vient d'acquiescer la ligne de Xérès au Trocadéro.

La ligne entière ainsi complétée aura une étendue de 167 kilomètres.

Pour faire face à cette acquisition, le Conseil d'administration, en vertu des décisions de la dernière assemblée générale, a résolu l'émission de CINQUANTE MILLE OBLIGATIONS, créées dans les limites déterminées par la loi espagnole du 11 juillet 1860.

Ces obligations sont remboursables à 500 fr. dans une période de quatre-vingt-quatorze ans. Le premier remboursement aura lieu le 1^{er} mai 1862.

Elles rapportent 45 FRANCS D'INTÉRÊT par an, payables par semestre, les 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties auront lieu à Paris et à Madrid.

Elles sont émises à 250 FRANCS, payables : 100 francs en souscrivant; 150 francs du 15 au 25 décembre 1860.

Les titres définitifs seront délivrés lors du second et dernier versement. Après le 23 décembre, les intérêts sur les paiements en retard seront calculés à 6 0/0 l'an.

La souscription est ouverte

du 12 au 26 novembre inclusivement :

A Paris, chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers, 50, rue de Provence.

A Madrid, à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CREDIT EN ESPAGNE, calle del Turco, 6.

La répartition aura lieu au prorata des demandes.

Néanmoins, les souscriptions de une à dix obligations seront irrédutibles, sauf le cas où elles dépasseraient, à elles seules, le montant total de l'émission.

Dans toutes les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE.

(2231-6689)

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Direction de M. J. Couvreur.

JEUDI 11 NOVEMBRE.

PARIS LA NUIT, drame populaire en cinq actes
LE CLOU AUX MARI, comédie-vaudeville.
On commencera à six heures et demie.

THÉÂTRE DES ENFANTS

DIRECTION DE MM. MATHIEU & ARISTIDE.

(Le théâtre est situé près de l'Abreuvoir, quartier de l'Alouette).

JEUDI 15 novembre, REPRÉSENTATION

à six heures 1/2.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU DÉPÔT DE DRAPS

MAISON A. CAZY ET C^{ie}

A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, Tournai

ETOFFES NOUVELLES POUR PANTALONS, PALETOTS, CRAVATES ET GILETS.

En visitant les magasins de la maison A. CAZY et C^{ie}, le public pourra se convaincre que ce n'est pas en vain qu'elle fait appel à toutes les personnes qui désirent se faire habiller convenablement et à des prix qui DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE. Les marchandises, arrivant directement de fabrique, avec les prix marqués en chiffres connus, sont livrées de première main aux consommateurs, avec un minime bénéfice, et vendues de confiance au comptant, évitant par là les pertes éventuelles dans les crédits, les bénéfices des maisons de gros, les frais de commis-voyageurs, bénéfice de détaillants, etc.; ce qui fait une différence réelle de QUARANTE POUR CENT AU PROFIT DES CONSOMMATEURS. — La vogue et la confiance que notre maison s'est acquises à souvent donné lieu à l'imitation de nos enseignes et circulaires en copiant nos prix, afin de faire supposer qu'ils offrent les mêmes avantages. — Pour éviter toute erreur, nous engageons le public de faire attention au nom et à l'adresse.

Aperçu de quelques articles vendus de confiance et aux prix de fabrique, à la grande mesure de 74 centimètres.

DRAPS DE BILLARD, vert-meuble, bleu-voiture, DRAPS DE LIVRÉE, CUIR GENDARME.

Drap noir, grande largeur . . . fr. 2.25, 2.50, 2.75
Drap noir pour pelisses . . . 3, 3.26, 3.50, 4, 4.20
Amazone noire . . . 4.75, 5, 5.50, 5.25
Cachemire croisé pour redingotes et habits, à 6, 6.50, 7, 7.50
Drap croisé, extra . . . 8, 8.50, 9, 9.75
Drap impérial . . . 8.50, 9, 9.50, 10.50
Cuir-laine et satin-laine pour pantalons, 4, 5, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50
Qualités extra . . . 8, 8.50, 9, 9.75
Drap brun, vert, olive, bleu de roi, bleu d'uniforme, et toutes couleurs à la mode, à . . . 4, 4.50, 5, 6, 7, 8, 9, 9.50
Velours de laine en toutes nuances à 5, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50

Qualités extra . . . 8, 8.50, 9.75
Castor noir, bleu, brun et vert, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50, 8, 8.50, 9
Moskova extra . . . 9.50, 9.75, 10.50, 11, 12, 13
Nouveautés pour pantalons . . . 3.25, 3.50, 4, 4.50, 5, 5.50
Hautes nouveautés pour costumes complets, à 6, 6.50, 7, 7.50
Qualités extra . . . 8, 8.50, 9, 9.50, 10.50
Castorine noire pour paletots, à 2.75, 3, 3.25, 3.75, 4, 4.50
Grande spécialité de draps fins, satins-laine noir et couleur, — nouveautés en laine provenant des premières fabriques, qualités supérieures à . . . 10.50, 11, 11.50, 12, 13
GILETS. — 3,000 gilets soie de Lyon, cachemire anglais, de fr. 1, 2, 2.75, 3, 4, 5, 6 et au-dessus.
2,000 gilets haute nouveauté, velours de soie de Lyon, extra

riche, à 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et au-dessus.
ORLÉANS, PARAMATAS. — Fantaisies à 0.75, 1, 1.40, 1.25, 1.50, 1.75, et au-dessus.
COLS, CRAVATES, ÉCHARPES. — 3,500 cravates soie noire, écharpes chenillées, américaines et fantaisies.
Cols perfectionnés depuis 50 c., 75 c., 1 fr., 1.50, 2, 3, 4, 5, FOULARDS. — 2,000 foulards des Indes, garantis pure soie, de 2.25, 2.75, 3, 3.50, 4, 4.50, 5, 5.50, qualité extra.
Plus de 30,000 mètres MERINOS FRANÇAIS noir, garanti pure laine, à 1.50, 1.75, 2, 3, 4, 5.
CACHEMIRE 11/4 pour châles et pour denil, à fr. 6, 6.50, 7.
Spécialité de CONFECTIONS POUR DAMES. — On procure les modèles les plus nouveaux des premières maisons de Paris.

Riches nouveautés polonaises pour paletots et burnous. — Duffels de toutes couleurs, à fr. 3.25, 3.75, 4, 4.50, 5.

N. B. — La maison A. CAZY et C^{ie}, DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE et voulant offrir toutes les garanties possibles aux acheteurs, accorde VINGT JOURS pour échanger les marchandises qui ne conviendraient plus, ou pour en rembourser le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. — S'adresser directement RUE DES CHAPELIERS, 22, Tournai. 2174